RETRO NEWS

POKER

— Et 10.000 de mieux... Qu'est-ce que je risque ? La "passe de veine"...

— Jusqu'au jour où l'on se trouve devant "quelqu'un", qui répond simplement "tenu".

L'ŒUVRE

FONDATEUR : GUSTAVE TERY
9, RUE LOUIS-LE-GRAND (2e arrt)
Adresse Télégraphique : ŒUVRE - PARIS

DEUXIEME EDITION DE PARIS — 0 fr. 50
N° 8.610. — Dimanche 30 avril 1939.

TEL. : OPERA 65-00 et la suite
CHÈQUE POSTAL N° 1046

Se comprendre

par JULES MOCH

L'HEURE n'est pas aux disputes intérieures. De l'effort diplomatique et militaire assurant notre liberté, nul ne conteste la nécessité. Jamais, depuis longtemps, ne furent à ce point réalisées les conditions d'un climat d'unanimité.

Du fait que d'inquiétants voisinages obligent à détourner le quart, peut-être même le tiers, de nos forces productives vers des fins économiquement improductives, telle la fabrication en série de tanks ou d'obus, chacun comprend qu'il y faut employer plus de bras, donc demander un plus ample effort à ceux, moins nombreux, qui continuent à fabriquer des objets de consommation. Allongement de la durée du travail, moindre rémunération des heures supplémentaires, mutations commandées par l'intérêt national, la classe ouvrière eût, sans rechigner, admis de telles mesures, si elle avait constaté l'universalité des sacrifices.

Or, ce n'est pas raviver une querelle doctrinale de constater que tout pays moderne comprend, *grosso modo*, deux sortes de citoyens : des millions d'hommes ne possédant que leurs bras ou leur cerveau, formant la classe ouvrière, dont le salaire assure la subsistance et quelques centaines de milliers d'autres propriétaires, directement ou par actions, des machines que mettent en œuvre les premiers, des magasins qu'ils animent, des champs qu'ils fécondent.

Ceux-là ne peuvent fournir leur part du sacrifice qu'en œuvrant davantage, en renonçant à une fraction de leurs avantages antérieurs. M. Paul Reynaud le leur impose et on l'admet.

Mais ceux-ci ? La notion de justice, base de notre démocratie, exige qu'ils versent une part de leur superflu. Non seulement parce que la Trésorerie ne peut dédaigner aucune rentrée, mais aussi pour faire supporter gaillardement à la masse l'amputation d'une partie de son nécessaire.

o o

Est-il exagéré de soutenir que les décrets-lois ménagent le capitalisme, à l'égard duquel ils ne comportent que trois mesures timides ?

(Voir la suite en 4e page.)

Deux soldats italiens passent en France et s'engagent dans la Légion

Menton, 29 avril. — Deux soldats italiens d'un régiment d'infanterie de Vintimille, qui étaient de garde dans les montagnes, à la frontière franco-italienne, ont ce matin déserté leur poste et sont passés en France. Ils se sont rendus aux gendarmes de Menton.

Après avoir subi un interrogatoire, ils se sont engagés dans la Légion étrangère.

M. Beck répondra le mardi 2 mai au chancelier Hitler

Le président Roosevelt répliquera-t-il aujourd'hui dans le discours d'inauguration de l'Exposition de New-York ?

Des troupes d'infanterie polonaise défilent près de la frontière allemande.

Le colonel Beck répondra donc au chancelier Hitler mardi, dans un discours à la commission des Affaires étrangères du Sénat. La dépêche Havas que nous publions par ailleurs, prouve clairement que le gouvernement de Varsovie entend demeurer absolument ferme sur la question de Dantzig.

Dans les grandes capitales, le sentiment que l'on avait avant-hier soir à propos d'un coup de force imminent de l'Allemagne sur Dantzig ne s'est pas confirmé. On apprenait de Berlin que cette action commencerait certainement de l'intérieur de la ville. Peut-être serait-ce sous la forme d'un coup de force de la population nazie de Dantzig, au secours de laquelle viendrait l'armée allemande. Mais, on ne semble pas vouloir fixer de date.

Hitler paraît toujours persuadé qu'en se livrant à un coup de force sur Dantzig, il ne courra pas le risque de déclencher une guerre mondiale, et cela malgré tout ce que son état-major lui dit et ce qu'il avait lui-même répété dernièrement à ses généraux.

Hier soir, il déclarait qu'il était persuadé que Paris et Londres seraient disposés à entreprendre des négociations avec Berlin et à examiner immédiatement les possibilités d'un compromis. Hitler croit que lorsque ces négociations seraient commencées, le succès serait déjà assuré à l'égard de ses revendications sur Dantzig et la bande de terrain destinée à relier, à travers la Pologne, la Prusse orientale à la Prusse occidentale.

Entre temps, les observateurs étrangers à Berlin signalent que les mesures techniques et surtout les travaux de fortifications à la frontière de l'est continuent en Allemagne à un rythme accéléré.

Le colonel Beck

Les observateurs étrangers ont appris que le texte du discours d'Hitler avait été modifié, une dernière fois, au cours de la nuit de jeudi à vendredi. On avait ajouté la dénonciation du traité avec l'Angleterre et de celui avec la Pologne. Cette modification a été faite dans le but de démontrer à la population allemande à quels actes énergiques le Führer est capable de se livrer, et de renforcer ainsi la confiance parmi la population.

Les négociations avec Tokio ne vont pas bien

Les négociations avec le Japon ne marchent pas très bien à propos de l'envoi de navires japonais en Méditerranée — ce qui peut signifier que le Japon désire demeurer en dehors de la lutte en Europe.

Geneviève Tabouis.

(Voir la suite en 3e page.)

Le raid Moscou-New-York interrompu

L'un des aviateurs est légèrement blessé

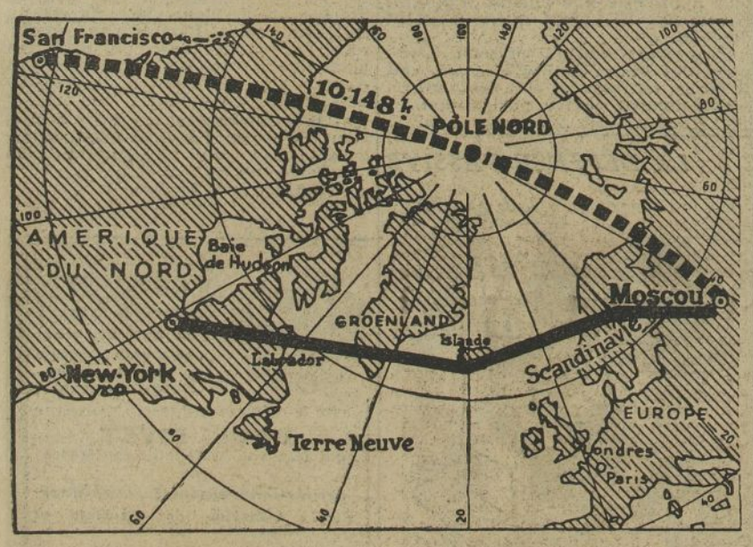

Voici, marqué par un gros trait noir, le trajet parcouru par les deux aviateurs russes. Le trait pointillé indique le trajet parcouru en 1937 par les aviateurs russes Daniline, Gromov et Youmachev, qui avaient à cette date battu le record du monde de distance en ligne droite avec 10.148 kilomètres

Voir à la 4e page.

LE PRINCE GÉNÉRAL

Le prince Louis de Monaco vient d'être promu général de division de l'armée française.

LES GRANDS RAIDS

GILBERT DENIS tente la liaison rapide Paris-Saïgon

Le Bourget, 29 avril. — Le pilote limousin Gilbert Denis a quitté Le Bourget ce soir, à 18 heures, en vue de tenter une liaison rapide Paris-Saïgon.

Gilbert Denis effectue cette tentative seul à bord d'un « Caudron-Simoun » de 220 CV, dont le rayon d'action est d'environ 2.000 kilomètres.

Par Athènes, il va rejoindre, à Bagdad, l'itinéraire habituel de la ligne Marseille-Saïgon, dont les grandes étapes sont jalonnées par Bassorah et Calcutta.

L'appareil, équipé spécialement en vue de cette liaison, que Denis espère réaliser en moins de 50 heures, est pourvu d'un poste de T. S. F. ainsi que d'un dispositif de pilotage automatique.

Le décollage s'est effectué avec facilité, en direction du Nord, malgré la lourde charge de 720 litres d'essence, puis l'avion a pris immédiatement la direction du Sud, car les conditions atmosphériques défectueuses sur une partie de l'Europe Centrale ont contraint l'aviateur à modifier l'itinéraire du début de son vol, qui, ainsi, passera par Perpignan et le Sud de la France.

De nombreux pilotes et camarades parisiens, dont Libert, avec lequel Denis effectua précédemment une tentative sur le même parcours, sont venus saluer le jeune aviateur à son départ du Bourget.

Quarante mille hommes enrôlés en un mois dans la territoriale anglaise

Londres, 29 avril. — Au cours des trois premières semaines d'avril, 40.000 hommes — dont un grand nombre âgés de plus de 21 ans et, par conséquent, non touchés par la loi sur l'entraînement obligatoire — se sont enrôlés dans l'armée territoriale: 37.000 dans les unités « de campagne », et 3.000 dans les formations de D.C.A.

Ce nombre est supérieur à celui enregistré pour l'ensemble de l'année 1936. (*Havas.*)

Les jeunes bandits de Saint-Rambert ont avoué leurs crimes avec cynisme

Voir à la 5e page

BRULÉ, PUIS NOYÉ

Va-t-on se décider à mener sérieusement l'instruction sur les deux accidents du « Paris » ?

En attendant, on est sur la piste d'une "espionne" allemande

Il faudrait tout de même essayer de voir un peu où l'on va. Un incendie s'est déclaré, le mardi 18 avril, à 10 h. 25 du soir, dans la boulangerie du *Paris* qui devait appareiller le lendemain pour New-York.

L'alarme est donnée. Le personnel à bord combat le sinistre. Fort peu de temps après, les pompiers du Havre, prévenus à 10 h. 33 (heure qui n'est plus maintenant en discussion) arrivent. Le bruit se répand (comment ? il faudra le vérifier !) que trois foyers ont été découverts simultanément sur le bateau et à une telle distance les uns des autres que l'hypothèse d'un attentat est la seule à retenir.

D'autre part, on apprend que des attentats étaient projetés à bord des bateaux et qu'une conférence, présidée par M. Sarraut, avait eu lieu à ce propos. On dit que *Normandie* était menacé, mais que, trop bien gardé, les incendiaires s'étaient rabattus sur le *Paris*. On ne dit pas que les attentats prévus pour la mi-avril n'intéressaient pas que la marine. Telles grandes usines, tels ouvrages d'art n'étaient-ils pas, eux aussi, « en danger », à cette même époque ?

En tout cas pendant quelques jours, en France, personne ne se risquerait à envisager une autre hypothèse jusqu'au moment où l'on s'aperçut que les trois incendies étaient superposés et n'en formaient, en réalité, qu'un seul.

L'hypothèse de l'attentat bat sérieusement de l'aile. D'autant que l'on apprend que les fours au charbon devaient être électrifiés au prochain voyage, et que la boulangerie était un lieu où le feu pouvait parfaitement trouver des aliments.

Des alcools « clandestins » n'étaient-ils pas déposés dans la boulangerie où — en outre — on insinue que des jeunes gens auraient eu l'habitude de se retrouver ?

Mais dans l'intervalle on s'est aperçu que César Franck, garçon de salle à manger, dix-neuf ans, particulièrement bien noté jusque là et à qui l'on avait confié depuis deux jours le soin de participer aux rondes, répond confusément lorsqu'on l'interroge sur son emploi du temps, une demi-heure avant l'incendie. On assure que son chemin de ronde aurait dû l'amener devant la boulangerie et il déclare lui-même qu'il n'est pas passé par cette coursive, au cours de ses deux premières rondes de la soirée. Mieux ou pire : il affirme que sa troisième ronde a été faite de façon plus hâtive encore que les deux premières, car ayant, par mégarde, débranché un projecteur servant à éclairer les travaux des escaliers, il avait consacré une dizaine de minutes à la recherche d'une pince pour effectuer une réparation.

Les lumières du juge

Là-dessus, il est inculpé d'incendie volontaire. Le juge traite l'incident du projecteur de « prétendu incident » et démontre que cet incident est invention pure.

— Ces précisions, déclara le juge (23 avril) avaient éveillé des soupçons dans mon esprit (*sic*), parce que j'admettais difficilement que les dockers aient consenti à rester dans la cale, privés de lumière, entre 22 heures et 22 h. 25.

Franck est arrêté en vertu, le juge prend le soin de le préciser, de l'article 434 du Code criminel qui entraîne la peine de mort.

Il ne s'agit pas de donner à ce garçon de dix-neuf ans, sur lequel tous les renseignements concordent et dont le passé ne mérite que des éloges, un avocat susceptible de le défendre. Non. Le juge se fait fort d'en venir à bout tout seul. S'il obtient de lui des aveux, si Franck déclare qu'il a mis le feu au navire, le juge deviendra une gloire des Parquets. C'est évident.

Le mardi matin, 25 avril, un homme se présente dans les couloirs de l'instruction. C'est le barreur Paré. Son patron — qui lit les journaux — lui a dit que le juge traitait l'incident du « projecteur » de prétendu incident et qu'il fallait rétablir la vérité, puisque lui la savait.

Le barreur Paré vient tout simplement dire au juge qu'il s'est trompé, lui, juge, que le projecteur a bien été débranché par Franck et que si les dockers ont continué à travailler, c'est parce qu'*il y avait plusieurs projecteurs*. Car le juge avait fait peser sur Franck une accusation pouvant le conduire à l'échafaud, sans s'être même demandé s'il ne pouvait y avoir d'autres projecteurs dans la cale !

Quand on relit, à distance, le stupéfiant « exposé des motifs » fait par le juge le 23 avril, et lorsqu'on le confronte avec les faits qui sont maintenant incontestablement établis, on demeure confondu par ce monument d'erreurs flagrantes.

Et tandis que le magistrat s'emploie ainsi à produire des déclarations de ce genre, les actes les plus élémentaires de l'instruction sont négligés.

Hier matin, à cette même place, nous avons demandé pourquoi, dix jours après le sinistre, personne n'avait eu l'idée de faire explorer la boulangerie où le feu prit naissance ?

G. D.

(Voir la suite en 5e page.)

M. Gafenco a quitté Paris

M. Gafenco a reçu hier les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Le Comité des réfugiés s'est réuni

Hier, au ministère des Affaires étrangères : M. Rivollet, Mme Louise Weiss, un représentant du cardinal Verdier, le grand-rabbin Schwartz, le pasteur Boegner.

Voir à la 4e page.

RACCOURCIS

« J'éprouve une impression de honte, aurait déclaré M. Daladier selon Aux Ecoutes, *quand je vois les journaux prétendre que le monde est suspendu aux lèvres de M. Hitler ! »*

Pour l'humanité, c'est effectivement assez humiliant...

Mais pourquoi aussi tous les postes de radio sont-ils si pressés de retransmettre, en allemand, un discours que pas un Français sur cent n'arrive à comprendre ?

Et pourquoi certains speakers croient-ils devoir nous donner les nouvelles d'une voix sépulcrale à faire trembler même les durs d'oreilles ?...

Attention au pouvoir émotif du son ! — L'OUVRIER.

RETRO NEWS

La journée du premier mai sera calme

Dans la région parisienne comme en province il y aura fort peu de chômeurs volontaires

Des manifestations auront lieu aujourd'hui et demain soir après la journée de travail

Le 1er mai sera extrêmement calme, aussi bien dans la région parisienne que dans le reste de la France.

Cela tient à ce que la C.G.T., en raison des circonstances exceptionnelles, a décidé de ne pas donner en 1939 à la manifestation ouvrière annuelle son caractère traditionnel.

Les organisations syndicales ont été laissées libres de déterminer la forme de leur action. Mais, comme le Comité national confédéral n'a pas donné l'ordre de la cessation du travail, tout porte à croire que la journée de lundi verra peu de chantiers et d'usines fermés.

Sans doute, un certain nombre de travailleurs du bâtiment, de la métallurgie, des cuirs et peaux chômeront volontairement.

Dans les bassins miniers, les descentes seront moins nombreuses dans les fosses des exploitations de houille et de minerai.

Il se peut également que, dans les ports, des dockers s'abstiennent pour quelques heures de charger ou de décharger les navires à quai.

Mais, dans tous les autres corps de métier, on se conformera à l'indication donnée par le récent Comité national de la Confédération Générale du Travail, et l'on produira, le lundi 1er mai, de la même manière que les autres jours ouvrables.

Cependant, le mouvement syndical entend que des manifestations populaires se déroulent le dimanche 30 avril et aussi le lundi 1er mai, *après le travail*, pour montrer la volonté des travailleurs de défendre la législation sociale, la justice et la paix.

Plus de deux cent cinquante manifestations auront lieu en province pendant ces deux journées, avec le concours de militants représentant la C.G.T.

A Paris

Il est dès à présent certain que la physionomie habituelle de la capitale ne subira, le 1er mai, aucune modification sensible.

Les trains, les autobus, le métropolitain fonctionneront normalement.

Les taxis attendront les clients comme à l'ordinaire.

Les services municipaux et assimilés seront assurés ; les ordures ménagères seront enlevées, et il y aura de l'eau, du gaz, de l'électricité.

Grands magasins et établissements de crédit ouvriront leurs portes comme ils le font chaque lundi.

Les magasins d'alimentation, les restaurants et les cafés également.

On chômera aux Halles... pour cause de repos hebdomadaire.

Les usines de la métallurgie et de l'aviation qui travaillent pour la défense nationale sont certaines de fonctionner à effectifs complets.

Des défections peuvent se produire dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics. On a l'impression qu'elles ne seront pas massives comme les années précédentes.

Dans toutes les autres corporations : cuirs et peaux, textile, imprimerie, couture, etc., le nombre des chômeurs sera très peu élevé.

Les manifestations dans la région parisienne

Indépendamment de l'assemblée d'information qui a eu lieu hier, à la Maison de la Mutualité, avec le concours de MM. Benoît Frachon et Henri Raynaud, (assemblée à laquelle ont été invitées toutes les organisations amies du Front Populaire et s'intéressant au mouvement syndical, et au cours de laquelle des communications ont été faites sur le contenu du cahier des revendications ouvrières), l'Union des Syndicats de la Région Parisienne a organisé une manifestation en plein air qui se déroulera aujourd'hui, avec l'autorisation de la préfecture de police, de la place Daumesnil au bois de Vincennes.

Cette manifestation, dont le début a été fixé à 14 heures, comprendra d'abord un défilé, avec double concentration. Le rassemblement final aura lieu sur la grande pelouse du Bois de Vincennes.

Deux discours seront prononcés : l'un par M. Benoît Frachon, secrétaire adjoint de la C.G.T. ; l'autre par M. Henri Raynaud, secrétaire de l'Union des Syndicats de la région parisienne.

L'Union des Syndicats a fait un pressant appel à toutes les organisations adhérentes, ainsi qu'aux autres groupements devant participer à la démonstration, « pour qu'ils s'efforcent de donner au double défilé syndical, un grand cachet d'ordre, de discipline, de puissance, de vie, qui traduira toute la valeur du mouvement syndical parisien ».

Bien entendu, comme les autres années, les syndiqués sont conviés à se rendre dans les permanences qui seront installées pour le pointage des cartes.

Celles-ci seront ouvertes le dimanche 30 avril, de 8 heures à 12 heures, et le lundi 1er mai, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

En Seine-et-Oise, vingt-huit manifestations locales auront lieu le 30 avril et le 1er mai. En voici la liste :

Poissy, Etampes, Sarcelles, Ris-Orangis, Versailles, Rueil, Saint-Germain, Argenteuil, Arnouville-les-Gonesse, Livry-Gargan, Beaumont-sur-Oise, Rambouillet, Bouray-sur-Juine, Villiers-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Limeil-Brévannes, Palaiseau, Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, Conflans-Sainte-Honorine, Aulnay-sous-Bois, Corbeil, Mantes, Meulan-Les-Mureaux, Bonnières, Gargenville, Pontoise, Survilliers.

Aucun incident grave n'est à redouter. Partout les organisations ouvrières ont pris elles-mêmes les dispositions nécessaires pour que l'ordre soit respecté.

Chez les mineurs

Le bureau de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol, après examen de la recommandation du Comité national confédéral, a adressé à ses syndicats un appel leur demandant « de la respecter dans la mesure du possible, compte tenu des traditions de la corporation ».

Il ajoute :

« Le bureau fédéral, en vous faisant parvenir cette indication et les recommandations dictées par la situation exceptionnelle du moment, conséquence de la tension internationale, tient à préciser, pour éviter toutes fausses interprétations, que la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol n'a rien abdiqué de son programmee revendicatif. »

Pas de chômage dans les taxis

Le syndicat des cochers-chauffeurs publie une note déclarant que le service des taxis sera normalement assuré dans la journée de demain lundi, 1er mai.

Aujourd'hui, à 9 heures du matin, le syndicat organise une manifestation commémorative sur la tombe de ses militants inhumés au cimetière de Levallois.

AUTOMOBILE

Le record du monde des 48 heures à motocyclette a été battu par une équipe d'officiers

En juillet dernier une équipe d'officiers établissait, à Montlhéry, le record du monde des huit jours à plus de 112 de moyenne et seize autres records, dont celui des 48 heures. La motocyclette était une Gnome-Rhône 750 cmc. (pneus Dunlop) et la tentative était organisée par la grande spécialiste dont il semble qu'aucun record d'endurance ne puisse être battu sans elle : la Société des Huiles Yacco.

Hier à 11 heures une équipe d'officiers — où l'on retrouvait d'ailleurs la plupart des équipiers des records précédents — et composée du capitaine de Baudreuil et des lieutenants Naas, Martin, Séry, Leclair, Poirier et Thiriat, a battu le record des 48 heures établi en juillet, en couvrant 5.961 km. 069 (moyenne 124 km. 189) contre 5.411 km. 574 (moyenne 112 km. 740), battant ainsi l'ancien record de 550 km. soit une avance de près de cinq heures sur les temps de l'an dernier.

Même machine, mêmes pneus... et, bien entendu, même huile que dans le précédent record.

C'est là une magnifique performance dont on ne saurait trop apprécier la portée aussi bien par la gloire qui rejaillit sur l'ensemble de nos motocyclistes militaires — et qui constitue pour eux le meilleur élément d'émulation — que pour le retentissement qu'elle aura à l'étranger. Car on pourra y juger ainsi de la valeur de notre « personnel » et de notre matériel.

D'autant plus que les circonstances atmosphériques furent loin d'être favorables et que, rouler à 130 à l'heure à motocyclette sur le plateau de Saint-Eutrope par le froid qu'il fit durant les deux nuits, constitue un véritable exploit.

Au cours de ces 48 heures, trois autres records du monde furent battus : ceux des 4.000 km. (moyenne 127 km. 622, ancien record à la moyenne de 116 km. 260), des 5.000 km. (moyenne 124 km. 503, ancien record, 116 km. 420) et des 3.000 milles (moyenne 124 m. 378 contre 116 km. 390). Ces records étant valables à la fois pour les catégories 750 cmc et 1.000 cmc., il s'ensuit que ce sont huit nouveaux records qui s'inscrivent sur la liste des records du monde.

Les pilotes se relayaient généralement toutes les deux heures ; à titre documentaire, signalons qu'aucune vidange d'huile — évidemment de la Yacco — ne fut effectuée durant ces quelque 6.000 kilomètres effectués à pleine allure avec un moteur refroidi par air et qui augmenta ainsi les difficultés du problème d'une lubrification satisfaisante. La tentative, comme les précédentes, était sous la direction de César Marchand. Chronométreurs : MM. Carpe, Legrain et Matabon ; commissaire sportif délégué par l'A.C.F. : M. Delpeyroux.

A l'arrivée, on notait la présence du général Pupied, directeur de la cavalerie ; de son adjoint, le colonel Lucereau ; du commandant de Saint-Cernin, directeur de la section technique ; de MM. Dintilhac, administrateur-délégué de la Société des huiles Yacco; Albert, directeur de la propagande Yacco; Waël, directeur de Gnome-Rhône; de Sales, chef du service des courses de Dunlop ; Letorey, directeur de l'autodrome ; le champion motocycliste Bernard, etc.

Devant un buffet dressé sur la piste même, et après que Mlle Jacqueline Dintilhac eut remis à l'équipe une « sérieuse » gerbe de fleurs, M. Dintilhac félicita les recordmen et remercia Rupied d'avoir bien voulu les autoriser à faire, à Montlhéry, la preuve de très belles qualités sportives... et de discipline, car on ne bat pas un tel record sans se plier à de strictes consignes.

LE ROUTIER.

La libération du député Tillon

Perpignan, 29 avril. — Hier, à 21 heures, M. Charles Tillon, député communiste de la Seine, qui avait été retenu au consulat de France à Alicante, est arrivé en automobile à Port-Bou.

A 2 heures du matin, il a franchi à pied le tunnel international et s'est arrêté à Cerbère pour y prendre quelque repos.

M. Charles Tillon se rendra, dans la matinée, à Perpignan, où il aura une entrevue avec le préfet des Pyrénées-Orientales.

Les heureuses répercussions en Tunisie des mesures de clémence

Tunis, 29 avril. — Commentant la mesure d'amnistie décrétée par le Bey en faveur des inculpés ou condamnés pour délits de presse et de réunion, la *Dépêche Tunisienne* souligne les répercussions que cette mesure a eues dans le monde musulman ajoutant qu'elle est la preuve que « *la France reste fidèle à sa politique de générosité* ».

Cette mesure de clémence n'a pas été inspirée par un esprit de démagogie, mais par le souci de satisfaire au double devoir de l'autorité ; veiller au strict respect de l'ordre et placer l'activité du pays dans un climat de confiante solidarité.

Le journal écrit :

Il s'agit d'un acte de gouvernement mûrement réfléchi et non influencé par une pression extérieure.

D'émouvantes manifestations de loyalisme au cours de ces derniers mois ont hâté ce geste d'apaisement, qui a eu une profonde résonance sur la population tunisienne.

Il ajoute que cette détente améliore encore *les très réconfortantes conditions dans lesquelles s'effectue le redressement du pays, qui aspire à recouvrer son équilibre spirituel et matériel.*

Aux belles promesses de récolte s'ajoute la certitude d'une collaboration plus étroite entre Français et Tunisiens, auxquels le péril extérieur fait sentir davantage la nécessité d'une entente fraternelle.

L'organe de langue arabe *En Nandah* s'exprime ainsi :

« Nous ne saurons assez remercier le résident général, qui a pris des mesures permettant à des centaines de compatriotes de rentrer dans leurs foyers pour la fête du Mouled. Nous croyons que c'est là un premier pas du résident général et nous croyons fermement qu'il ne s'arrêtera pas là. »

Arrestation, au Havre, d'un complice d'une entreprise de faux passeports

Le Havre, 29 avril. — On vient d'arrêter, au Havre, alors qu'il sortait de la boutique d'un graveur, un individu de nationalité belge, Joseph Mertens, âgé de 28 ans, né à Glenghed, qui venait prendre livraison d'un cachet appartenant à un consulat de Scandinavie.

Appréhendé, cet individu a déclaré n'être qu'un intermédiaire dans une affaire de faux passeports.

Alexandre Allard le percepteur de Cléry est condamné à huit ans de réclusion

On lui enlève sa médaille militaire et sa croix de guerre

Orléans, 29 avril. — La cour d'assises du Loiret, après deux audiences et douze heures de débat, a rendu ce soir un arrêt condamnant à huit ans de réclusion, 41.500 francs d'amende et à la dégradation de sa médaille militaire et de sa croix de guerre, M. Alexandre Allard, ancien percepteur de Cléry, accusé de faux en écritures publiques, abus de confiance et détournements, pour près d'un demi-million de francs, au préjudice de l'Etat et des particuliers.

Allard, qui menait la vie à grandes guides, avait pris la fuite en novembre 1938 pour Marseille, *via* Paris, avec sa maîtresse, dès la découverte du pot aux roses, et ce n'est que le 12 juillet dernier qu'il avait été fortuitement arrêté à Paris.

En poursuivant des trafiquants de "drogue" la police arrête un assassin

Certains locataires d'un immeuble de Montreuil, 55, boulevard Beaumarchais, avaient, depuis quelque temps, attiré l'attention de la police. On les soupçonnait, en effet, de se livrer au trafic des stupéfiants.

A la suite d'une longue surveillance, l'inspecteur principal adjoint Metra arrêtait Julien-René Regesta, chauffeur-mécanicien, né à Paris le 28 juin 1899, et son amie, Rosalie Sohier, âgée de 26 ans.

Au moment où il fut arrêté, Rogesta était porteur des papiers d'identité de son propriétaire. Une perquisition effectuée à son domicile permit de découvrir, dans le buffet de la salle à manger, 25 grammes de cocaïne.

Une découverte plus importante devait être faite dans la chambre : à côté d'un coutelas, de cartouches et de nombreux produits pharmaceutiques, les policiers saisirent une valise contenant, outre un matériel complet de cambrioleur, un livret militaire au nom de Marcel Roby, né à Agen le 2 avril 1913.

Ce nom n'était pas inconnu de la police. Marcel Roby, en effet, était recherché pour un crime commis, dans la nuit du 4 au 5 février der-

Roby

nier, à Brive-la-Gaillarde, où il avait tué un certain Marcel Dartugue : règlement de compte. Ce dernier, en effet, était un de ses rivaux dans la « profession » que Roby exerçait aux abords des hôtels de la Porte Maillot.

C'est là que les inspecteurs Ledu et Jeannet surprirent l'assassin, alors qu'il surveillait les allées et venues de son « amie », la belle Suzanne. Les policiers réussirent à ceinturer le bandit avant qu'il n'ait seulement le temps de porter la main aux deux pistolets automatiques qui furent trouvés sur lui.

Interrogé, quai des Orfèvres, par M. Chain, commissaire chef de la brigade mondaine, Roby a fait des aveux complets. Il a reconnu, en outre, qu'il projetait, avec son ami Regetsa, un certain nombre de cambriolages dans la région nantaise.

Le dangereux malfaiteur a été rejoindre ses amis au dépôt.

Un vannier tue un camarade à coups de fusil

Laon, 29 avril. — Au cours de la nuit dernière, après une discussion pour des raisons de famille, le nommé [redacted] âgé de 33 ans, vernier, demeurant à Folembray (Aisne), est allé chercher son fusil et a tiré sur son camarade [redacted] 41 ans, habitant Paris.

Celui-ci, grièvement blessé à l'aine, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Laon, où il est décédé peu après son admission.

Le Parquet de Laon s'est rendu sur les lieux et le meurtrier a été arrêté.

Le 20e anniversaire du pacte de la S.D.N. et de l'arrivée des plénipotentiaires allemands à Versailles

Il y a de curieuses coïncidences... Tandis que le chancelier Hitler parlait à l'Opera Kroll devant les députés de la « Granre Allemagne » et chargeait à fond contre le traité de Versailles et la Société des Nations, se souvenait-il de ce qui s'était passé à Versailles il y a juste vingt ans ? Il est probable que non, car si le rapprochement s'était fait dans son esprit il aurait pu en tirer des effets oratoires saisissants en opposant l'Allemagne vaincue de 1919 au Reich triomphant de 1939.

Il aurait pu rappeler d'abord que le 28 avril 1919 la Conférence de la paix avait adopté à l'unanimité, mais sans la voix de l'Allemagne, le pacte wilsonien de la Société des Nations, ce fameux covenant qui devait sauvegarder la paix du monde. Il aurait pu également évoquer les heures sombres de l'humiliation de l'Allemagne à cette même date. C'est en effet le 29 avril 1919 que Brockdorff-Rantzau, ministre des Affaires étrangères de la République allemande d'Ebert et de Scheidemann, partait de Potsdam pour Versailles où Clemenceau l'avait convoqué pour lui remettre le pesant volume du traité de paix.

Quand on se reporte aux journaux de l'époque, on lit que le train spécial où il avait pris place avec les cinq autres plénipotentiaires et une nombreuse délégation d'experts s'arrêta à la petite gare de Vaucresson, à 21 h. 30. Brockdorff-Rantzau descendit de son wagon-salon le visage pâle, les traits tirés par l'émotion qu'il avait peine à contenir. Après avoir pris contact avec les membres de la mission française chargés d'établir la liaison entre les Allemands et les délégations alliées, il monta avec M. de Lersner dans une auto qui l'amena à l'hôtel des Réservoirs. Une semaine pénible commençait pour lui et ses compatriotes.

Le 1er mai avait lieu au Trianon-Palace la remise des pouvoirs de la délégation allemande entre les mains de Jules Cambon et c'est le 7 mai seulement que se tenait, dans la grande salle de l'hôtel, la séance solennelle de la remise du projet de traité aux représentants du Reich. La cérémonie fut très simple et très brève. Commencée à trois heures, elle était terminée à quatre heures. Soixante-quatre délégués des puissances alliées et associées étaient présents.

On se souvient que deux allocutions furent prononcées. Clemenceau se borna à dire aux Allemands, en quelques mots, que l'heure était venue des « lourds règlements de comptes ». Le comte Brockdorff-Rantzau fut beaucoup plus prolixe. Il est intéressant de relire aujourd'hui son texte car, contrairement à ce qu'affirment les dirigeants nazis le ministre du Reich reconnaissait la défaite militaire et la nécessité de réparer les torts commis, surtout vis-à-vis de la Belgique, par l'Allemagne impériale. Il avouait aussi que son pays avait eu sa part de responsabilité dans le déchaînement du conflit et il se permettait seulement d'ajouter : « Nous contestons que l'Allemagne, dont le peuple était convaincu qu'il soutenait une guerre défensive, porte seule le fardeau de la responsabilité ».

Depuis 1933, la propagande nazie s'est efforcée d'accréditer la légende de l'innocence absolue de l'Allemagne pour souligner le caractère odieux du traité de Versailles. Aussi n'est-il pas inutile de remettre sous les yeux des chefs actuels du Reich les propres aveux du comte de Brockdorff-Rantzau en 1919.

ANDRÉ PIERRE.

SPORTS

La Coupe d'Angleterre revient à Portsmouth qui bat Wolverhampton par 4 buts à 1

Portsmouth disputait hier la finale pour la troisième fois et enleva brillamment ce titre fort envié « Vainqueur à la Coupe d'Angleterre ».

C'est devant Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Angleterre et 120.000 spectateurs que les « Wolves » durent s'incliner.

Dans la premiere mi-temps, Portsmouth prit un net avantage. Au repos, il menait par 2 à 0. Dans la seconde partie du jeu, les « Wolves » essayèrent de remonter mais se heurtèrent à la magnifique défense des arrières adverses admirablement secondés de leur demi-centre et ne purent marquer qu'un seul but tandis que l'équipe de Portsmouth, par la méthode directe, s'adjugeait deux nouveaux points, enlevant la finale de la Coupe par le score de 4 à 1.

CYCLISME

Paris-Tours

Tous les grands routiers rouleront aujourd'hui vers Tours ; citons parmi eux : Speicher, Kaers, Aerts, Magne, Meulemberg, Kint, Le Grevès, Roger Lapébie, Deforge et puis Virol, Moretti, Fournier, Bonduel, Jaminet, De Caluwé, Marcaillou, Ch. Pélissier, R. Maës, Goujon, et de nombreux jeunes comme Gérard Virol, Staersen, Lucas, Couderc, etc., etc. On s'accorde généralement à faire d'un routier sprinter le favori de cette course mais un homme de train est parfaitement capable de causer une surprise.

Néanmoins nous ferons de Kaers notre favori.

o o

Le championnat de France de demi-fond est reporté au 6 mai.

Par suite de la pluie les éliminatoires qui devaient être courues hier au Parc des Princes n'ont pu avoir lieu et sont fixées au 6 mai.

FOOTBALL

Que fera le Racing

Si le Racing-Club de Paris ne veut pas perdre toute chance de gagner le championnat, il lui faudra vaincre le Racing-Club de Lens aujourd'hui au Parc des Princes.

Voici la formation parisienne :

Liévins, Dupuis, Diagne, Louys, Jordan, Roux, Pérez, Zabalo, Veinante ou Zatelli, Heisserer, Mathé.

On remarquera que Lierman, qui remplaçait Hiden dans les buts, cède maintenant sa place à Liévins.

Aujourd'hui à Poissy, inauguration du stade municipal sous la présidence de M. le ministre de l'Education Nationale et de M. le préfet de Seine-et-Oise.

A 8 heures, Grande Course cycliste. — Prix du Conseil municipal de Poissy, doté du Challenge « Le Progrès ». Départ à 8 heures, carrefour de Beauregard, arrivée à 11 h., même endroit.

A 14 heures. — Inauguration du Stade municipal. — Boul. Robespierre, avec le concours de l'Harmonie-La Lyre Amicale de Poissy.

A 14 h. 15. — Grand match de football. — A.S.P. (1) contre Stade Français (division d'honneur).

A 15 h. 45. — Epreuves d'Athlétisme (400 m., 800 m., 2.000 m.).

A 16 h. 15. — Grand match de rugby. — P.A.C. (1) contre A.S.P.T.T.

Aux mi-temps et entre les deux matches : Exhibition de Gymnastique par la Société « Saint-Louis de Poissy » et le « Patronage Laïque de Poissy ».

o o

Aujourd'hui à 15 heures, sous le patronage du journal *Le Populaire*, au Stade Pershing.

Football-Association. — Paris-Liége.

Prix d'ouverture d'athlétisme (masculins et féminins). — Prix des places : 5 et 7 fr. Pour les clubs, par cinq places prises à l'avance, tarif réduit, 5 fr., donnant droit aux places à 7 fr. Billets en vente à la F.S.G.T., 9, rue La Bruyère, Paris-9e.

La journée sportive des Parisiens

Athlétisme. — 9 h.: Colombes et Roland-Garros : coupe de Paris ; 15 h., Pershing : prix d'ouverture F.S.G.T.

Basket. — 14 h., de Coubertin : fin champ. de Paris.

Boxe. — 14 h. 30, Central, challenge de « L'Auto ».

Cyclisme. — 7 h. 55, bas de la côte d'Ormesson; Paris-Montereau (trophée des espoirs): Paris-Tours, 8 h. 30, à Luna-Park, contr. et 10 heures 30 hip. de Saint-Cloud (dép. réel); à 9 h. à Montlhéry : chal. route; 14 h. 30, Croix de Berny, réunion A.C.B.B.: 14 h. 30, St.-Denis: Bertellin, Prat, Fraddet-Perrin, etc... 14 h. 30, Cipale F.S.G.T.

Football. — 15 h., Parc des Princes: R. C.P.-Lens.

Hockey. — 16 h., Saint-Cloud: R.C.F.-Suisse (féminin).

Pelote basque. — 15 h., Fr. de Paris : Urruty.

Athlétisme. — Inaug. du stade municipal Poissy.

Tennis. — Toute la journée, sur tous les courts : critériums.

Automobilistes et motocyclistes militaires

Les jeunes gens susceptibles d'être incorporés en octobre 1939, titulaires d'un certificat d'aptitude aux emplois d'automobilistes ou de motocyclistes militaires accomplissant de droit leur service actif dans une unité motorisée. Ceux d'entre eux qui désirent être affectés à une formation motorisée du Génie devront adresser, dès que possible, une demande au lieutenant-colonel commandant le détachement de Versailles du 3e régiment du Génie qui assurera la transmission de leurs demandes.

Une demande semblable est à établir également par tous les jeunes gens qui possèdent : soit les aptitudes nécessaires à la conduite des auto-chenilles ou de motocyclettes, soit des connaissances aériennes de la mécanique appliquée à l'Automobile ou à la Motocyclette.

Les demandes devront comporter obligatoirement :

1°. — Nom et prénoms, date de naissance.

2°. — Adresse exacte.

3°. — Bureau de recrutement.

3°. — Canton de recrutement et numéro d'inscription sur la liste cantonale.

Elles seront appuyées de toute pièce justificative utile et notamment :

— Copie des brevets et permis de conduire.

— Certificats des employeurs avec indication des travaux spéciaux effectués.

Il est essentiel que lesdites copies soient certifiées conformes par les maires ou commissaires de police et que, la signature des employeurs soit légalisée par ces mêmes autorités.

Quadruple évasion à la prison maritime de Pontaniou

Deux des fugitifs sont repris

Brest, 29 avril. — Une quadruple évasion a eu lieu la nuit dernière à la prison maritime de Pontaniou. Un gardien qui effectuait une ronde vers 2 heures du matin, étant entré dans une cellule où se trouvaient deux détenus, ces derniers l'assaillirent, lui prirent ses clefs, l'enfermèrent dans la cellule, puis allèrent délivrer deux autres prisonniers dans un cachot voisin.

Les quatre malfaiteurs escaladèrent alors le mur de la prison, mais l'un d'eux dans sa fuite toucha un fil du signal d'alarme. Le gardien-chef alerté, prit sa bicyclette et se lança à la poursuite des évadés.

Ceux-ci trouvèrent une automobile en stationnement dans une rue proche de la prison, mais la voiture eut une panne dans la rue du Pont, qui relie Recouvrance à Brest.

Le gardien-chef ayant crié « *au voleur* », des agents de police d'un poste voisin accoururent et purent arrêter deux des fugitifs, tandis que les deux autres réussissaient à prendre la fuite.

Les deux prisonniers arrêtés sont les marins Mentec, condamné à 4 ans de prison pour vols avec effraction, et Scorcci, en prévention de conseil de guerre pour une agression commise dans un train à Savenay.

Les deux détenus en fuite sont les nommés Daniaux, coaccusé de Mentec, et Bouvier, coprévenu avec Scorcci. Ils sont activement recherchés.

Pris

Brest, 29 avril. — A leur tour, les matelots Dagiaux et Bouvier, évadés de la prison de Pontaniou, ont été repris et sont allés rejoindre leurs complices Mentec et Scorcci.

C'est dans un grenier de la rue Bouillon, à Recouvrance, que les deux hommes ont été découverts par les agents.

D'après leurs déclarations c'est Scorcci qui frappa le gardien de la prison et lui prit ses clefs.

Arrestation d'un Espagnol trafiquant de bijoux

Perpignan, 29 avril. — La police a arrêté un réfugié espagnol, Marcelino Diaz, 36 ans, qui a été trouvé porteur d'un lot important de bijoux, d'or et de montres valant 75.000 francs.

Diaz, qui prétend avoir reçu ces bijoux d'un compatriote et qui se dit industriel, avait en outre en sa possession 200.000 pesetas.

Il a été placé sous mandat de Dépôt.

D'autre part, l'administration des douanes vient de se porter partie civile, réclamant le montant d'amendes considérables, dans une instance contre les nommés Mayneris, rédacteur à la préfecture, et Canal, instituteur, inculpés, avec le capitaine espagnol Rodriguez Florentino, d'introduction frauduleuse d'or.

Le ruban rouge

Ministère du travail

Est promue au grade d'officier de la Légion d'honneur :

Mme Letellier (née Saglier), inspectrice du travail en retraite.

PARTIS ET LIGUES

Parti radical-socialiste

XVIIIe arrondissement. — Le comité de Clignancourt réuni en assemblée générale le jeudi 27 avril 1939, sous la présidence du citoyen Jean Sennac, a voté un ordre du jour dans lequel il fait confiance au gouvernement et à son chef, le président Daladier, pour poursuivre, dans l'apaisement social, le redressement économique du pays.

Fidèle à la doctrine républicaine, le comité signale au président de son parti — *tout en souscrivant à ce qui a été fait jusqu'à ce jour* — le danger qu'il y aurait à continuer la méthode de gouverner par décret-loi et la mise en vacances répétées du Parlement.

Le comité est heureux de féliciter la C.G.T. d'avoir renoncé à toute manifestation à l'occasion du 1er mai et espère que cette attitude consolidera la réconciliation de la nation française unie pour la défense de la patrie et de la liberté.

Remercie le gouvernement et le président Daladier d'avoir parlé énergiquement, non seulement à nos adversaires, mais également à nos alliés et su redonner à la France son véritable visage, exempt d'arrogance et de passivité.

Ecole Militaire. — Réunion, vendredi 5 mai, à 21 heures au café « Le Villars », 19, avenue de Villars. Me Maurice Alléhaut parlera du « régime démocratique devant les difficultés extérieures ». Adhésions chez M. Maurice Thomeret, 1, place de Breteuil, Paris-7e.

AVIS
A NOS ABONNÉS

Nos bureaux étant fermés le samedi, les ordres à exécuter le samedi, le dimanche et le lundi doivent nous parvenir, au plus tard, le vendredi matin, faute de quoi l'exécution de ces ordres ne sera assurée que pour le mardi.